

218C0615
FR0000039109-FS0292

20 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SECHE ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 20 mars 2018, la société de droit néerlandais NN Group N.V. (Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mars 2018, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés NN Investment Partners Belgium S.A. et NN Investment Partners B.V. qu'elle contrôle, lesquelles agissent pour le compte de clients et de fonds, le seuil de 5% du capital de la société SECHE ENVIRONNEMENT et détenir indirectement 412 100 actions SECHE ENVIRONNEMENT¹ représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 3,97% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SECHE ENVIRONNEMENT sur le marché.

¹ L'intégralité des actions SECHE ENVIRONNEMENT susvisées est détenue par la société NN Investment Partners Belgium S.A. pour le compte de clients et de fonds, étant précisé qu'aux termes d'un accord conclu entre les sociétés NN Investment Partners Belgium S.A. et NN Investment Partners B.V., les droits de vote attachés aux actions susvisées sont exercés par la société NN Investment Partners B.V.

² Sur la base d'un capital composé de 7 857 732 actions représentant 10 373 275 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.